



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 JUIN 2023 A 17h30**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion**
- **Elections sénatoriales 2023 : élection des délégués et des titulaires (cf décret 2023-257 ci-joint)**
- **Désignation d'un référent déontologue élu**
- **Gestion du personnel communal : instauration du régime indemnitaire RIFSEEP**
- **Convention d'installation d'un dispositif d'observation par captation d'images,**
- **Réglementations diverses : circulation et stationnement (village et pistes),
élagage, voirie, arrêté de péril, bâtiments et équipements publics, etc.**
- **Travaux : programmation / demandes de subventions / commandes**
- **Positionnement du Conseil Municipal quant à la relance de l'activité économique
du village**
- **Urbanisme : point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 31/03/2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- **Elections des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs** : Sont élus « grands électeurs » qui éliront les sénateurs le 24 septembre prochain :
Délégué titulaire : M. OUGIER Jean Rémy, Maire
Suppléants qui peuvent être amenés à voter à la place du délégué titulaire en cas d'empêchement de celui-ci : M. BARTHELEMY Michel, M. ROUX Jean-Michel, M. VACHER René
- **Désignation du référent déontologue à destination des élus** : la désignation d'un référent est obligatoire pour toutes les collectivités. Les petites communes ont la possibilité d'avoir recours à un référent mutualisé. La mission est donc confiée au Centre de Gestion de l'Isère par le biais d'une convention
- **Gestion du Personnel** : mise en place de la possibilité de régime indemnitaire à toutes les filières et tous les cadres d'emplois, actuels ou futurs
- **Captation d'images au Plateau d'Emparis** : mise en place d'un système de captation d'images ayant pour vocation de définir précisément la circulation, le stationnement, la fréquentation sur le plateau d'Emparis (Piétons et tous véhicules). Système régi par une convention tripartite entre la commune de Besse, Oisans Tourisme et le Parc des Ecrins
- **Traversée du village** : décision d'installer 3 ralentisseurs sur la Rue Principale entre les Embrunes et le parking de Beyer

REGLEMENTATIONS DIVERSES :

La réglementation concernant la circulation et le stationnement dans le village de Besse, sur la route de contournement du village (Route de la Lisière), la piste d'accès au Plateau d'Emparis sera revue pour une mise en application courant juin.

L'accès au site classé et protégé d'Emparis / Rif Tord sera restreint afin de préserver et de protéger ce lieu. Une signalétique renforcée sera mise en place prochainement. Ces décisions sont entérinées par des arrêtés du Maire.

Les autres réglementations seront également revues très prochainement

TRAVAUX :

Ont déjà été réalisés à ce jour :

- Réfection du bassin de Bonnefin
- Réfection du mur d'enceinte de la cour de la salle polyvalente
- Voirie et réseaux Eaux Pluviales Chemins des Grands Champs et des Vernets, Rue du Calvaire

Sont en cours :

- Débroussaillage et déboisement « Pré Arnaud » et « Sur Clot » (travaux réalisés par l'ONF)

A venir :

- Reprise de voirie et de la gestion des eaux pluviales à l'entrée du village

Positionnement du Conseil Municipal quant à la relance de l'activité économique du village :

Informations en cours sur les aides possibles existantes auprès des différentes structures et administrations (Communauté de Communes, Département, Région, Etat...)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Permanences France Services délocalisées** : à partir de septembre des permanences auront lieu en Mairie 1 mardi après-midi tous les 2 mois (sur rendez-vous). Les dates de ces permanences et les modalités pratiques seront communiquées dès que le planning sera établi
- Point sur les différentes demandes d'urbanisme en cours et en projet
- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes

Pour Cl. Fressia
le 23/06/23

